

Délibération n° 25-108**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Séance du**

27 juin 2025

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin 2025 à 10 heures, Le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme WIART Virginie en suite de convocation en date 23 juin 2025

Objet de la délibération

Signature d'une convention de
Mise à disposition d'un agent de
La ville en tant que référente Famille
Dans le cadre du dispositif du PRE

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 11

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nocelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Me Françoise Demontfacon, Mme Sylvie Labadens, Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprizev donne procuration à Mme Virginie Wiart, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.

Par délibération en date du 12 février 2007, la Ville de Cambrai s'est engagée dans le Programme de Réussite Éducative (PRE). Il s'adresse à des enfants et adolescents de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité et à leur famille.

Un appel à candidature a été lancé pour le recrutement d'une référente famille appelée à intervenir à raison de 50% de son temps sur ce dispositif, et sous la responsabilité de la coordinatrice.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Cambrai assure la gestion financière de ce dispositif. Il convient donc de signer une convention de mise à disposition de personnel afin que celui-ci prenne en charge les frais inhérents à la fonction de Référente Famille.

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 10 juin 2024 et du Conseil d'Administration du CCAS du 7 octobre 2024

Considérant le recrutement de la référente famille ayant pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2025,

Considérant que l'agent a donné son accord par écrit quant à la mise à disposition et la nature des activités qui lui sont confiées et ses conditions d'emploi

Après examen, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité :

- **D'acter la mise à disposition d'un agent de la Ville de Cambrai pour les missions de référente famille dans le cadre du dispositif du PRE « Programme de Réussite Educative ».**
- **D'autoriser Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer la convention de mise à disposition de personnel.**
- **De dire que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de l'exercice en cours.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Prefecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée Virginie WIART
Virginie WIART.

